ÉCOLE SAINT-CLÉMENT OUEST

Conseil d'établissement 2021-2022
Le mercredi 27 avril 2022

à 18 h 15, en virtuel sur Zoom

ORDRE DU JOUR

1. Prise des présences et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour — 5 minutes
3. Présentation sur le plan de lutte à l'intimidation — 10 minutes
4. Questions du public — 15 minutes
5. Lecture et adoption du procès-verbal du 16 mars — *5 minutes*
6. Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain — 20 minutes
7. Établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste de matériel d'usage personnel – pour l'an prochain
8. Actualisation de la Politique alimentaire – approbation — 10 minutes
9. Actualisation du Code de vie – approbation — 10 minutes
10. Approbation de l'orientation générale quant à l'enrichissement des contenus indicatifs et à l'élaboration des programmes d'études locaux, et des modalités d'intégration des activités et contenus prescrits par le ministre — 5 minutes
11. Adoption ou actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'an prochain, et distribution d'un document aux parents et, le cas échéant, aux élèves
12. Information : Nombres de places élèves 2021-2022 (mise à jour) — 2 minutes
13. Approbation des activités parascolaires (Organisation des services extra scolaires) 10 minutes
14. Rapports et informations — *30 minutes*
    - 14.1. Direction
    - 14.2. Enseignants
    - 14.3. Service de garde
    - 14.4. Comité de parents du CSSMB
    - 14.5. Fondation Saint-Clément
    - 14.6. OPP
15. Suivi sous-comité — 10 minutes
16. Suivi au procès-verbal — 20 minutes
17. Correspondance reçue

18. Questions diverses 10 minutes

19. Levée de la séance

Heure de levée prévue : 20h30

Prochaine rencontre : le mercredi 1 juin 2022 à 18h15 en présentiel.

1. Prise des présences et vérification du quorum

Rôle	Nom	Présent	Absent
Président	Etienne Chabot	X	
Vice-Présidente	Karine Barrette	X	
Trésorier	Claudie Vigneault	X	
Secrétaire	Geneviève Bastien	X	
Déléguée au comité de parents du CSSMB	Ping Lu	X	
Membres enseignants	Emanuelle Afonso-Huot	X	
	Leonie Lambert	X	
	Véronique Matteau		X
	Marie-Ève Meilleur Prud'homme	X	
	Fiona Wright	X	
Personnel de soutien	Geneviève Gauthier	X	
Direction	Mélanie Béland	X	
Direction adjointe	Lina Fortin	X	

Membres parents substituts	Carlie Déjoie (18H15-21H-sauf huis clos)	X	
	Nathalie Gignoux		X
	Mathieu Rinaldi		X
	Daniel Hacikyan		X
Membres de la communauté	Virginie Longpré	X	
	Claire Vallès	X	
Membres du public	Sophie Séguin (18H15-21H-sauf huis clos)	X	
	Émilie Robichon (18H15-19h39)	X	
	Nathalie Vézina (18H15-21H-sauf huis clos)	X	
	David Bourbonnais (19h12-20h04)	X	
	Sofia Hatoupi (18H15-20h03)	X	
	Pinar Cetin (18H15-20h04)	X	
	Françoise de Grandpré (18H15-21H-sauf huis clos)	X	
	Eduardo Ruiz (18H15-19h50)	X	
	Meriem Gheriani (18h22-20h04)	X	
	Karim Barbir (18H15-20h04)	X	
	Maya Chammas (18H15-20h37, sauf huis clos)	X	

	Michel Moyson (18H15-19h35)	X	

Le président souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 18h15, après vérification du quorum. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le président, au nom de tous les membres du conseil d'établissement, félicite Mme Béland, nouvelle directrice par interim de l'ESCO et Mme Lina Fortin, nouvelle directrice adjointe.

Le président explique aux membres du public les règles à suivre tout au long de la rencontre : notamment le droit de parole sur demande et le respect de la confidentialité.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour a été envoyé préalablement aux membres par courriel.

Aucune modification demandée.

Proposée par : Mme Emanuelle Afonso-Huot
Appuyée par : Mme Leonie Lambert
Adoptée à l'unanimité.

3. Présentation sur le plan de lutte à l'intimidation

- La direction annonce qu'à la suite d'un arrêté ministériel, les réunions les conseils d'établissement en virtuel doivent cesser en date du 31 mars. À la suite d'une forte demande d'assistance du public, le choix a été fait de garder la présente rencontre du CÉ en virtuel, afin de permettre au plus grand nombre de personnes de s'y joindre. Ainsi, la prochaine rencontre du CÉ (1er juin 2022) sera en présentiel.
- La direction explique qu'un incident grave a eu lieu, entre élèves, à l'ESCO.
- La directrice en fonction lors de cet incident a quitté pour un poste de direction dans une autre école.
- Une insatisfaction chez des parents associée à la gestion des communications a été ressenti et exprimé à la nouvelle directrice. Une révision des actions a été élaborée en lien

avec la situation présente et pour le futur.

- La direction explique qu'après avoir été informée de l'évènement, des actions ont été mises en place pour encadrer la situation et ce, dès le lendemain matin. Ces actions ont été décidées en collaboration avec le CSSMB, le service EDA (Enfants en difficulté d'adaptation), les ressources éducatives, les analystes et les avocates du CSSMB.
- À ce jour, le plan de lutte a été mis en place et envoyé aux parents concernés par courriel. Ce document est élaboré par tous les intervenants et révisé chaque année. Il existe un plan d'action pour la victime ainsi qu'un plan pour l'auteur, qui perdure dans le temps.
- Il existe également un document interne de « gradation d'interventions », de niveaux 1 à 3, selon la nature de l'action. L'insatisfaction des parents a résidé dans l'absence de transmission de l'information pour les rassurer et mieux les outiller pour intervenir eux-mêmes auprès de leurs enfants. En conséquence, la direction s'engage, lorsque l'évènement implique plusieurs enfants, à ce que la communication envers les parents soit améliorée. Un suivi sera fait auprès de la personne qui assurera la direction à compter de la prochaine rentrée scolaire.

4. Questions du public

- Le président rappelle l'importance de respecter et de protéger l'anonymat de l'évènement et donne la parole aux membres du public:

- Un membre du public remercie la nouvelle direction de sa transparence et explique qu'en tant que marraine de classe, elle a reçu plusieurs communications de parents inquiets. Les parents questionnent le choix de la direction de l'époque d'intervenir auprès des enfants de 6-7 ans qui ont dû partager l'information de cet évènement avec leurs parents, souvent sans comprendre la nature ou l'ampleur de cette situation. Une communication officielle a été demandée à la direction au moment des événements, afin de rassurer les parents, sans succès.
- À ce jour, les parents se demandent quelles informations auraient pu leurs être transmises, par les enfants, mais qui n'ont pas été dites car mal comprises ou oubliées.
- Le membre demande quels sont les gestes/actions entrepris par l'école et demande que les parents soient informés des conditions qui nécessitent une intervention versus une expulsion de l'école.
- La direction explique que le code de vie est le cadre et que s'il y a manquement, l'enseignant(e) fait le suivi avec l'éducateur spécialisé (TES). Il y a intervention en fonction du manquement, à la suite d'une gradation des gestes. Les parents sont informés si le fait n'est pas anodin.
- De nombreux intervenants participent aux actions prises pour que les enfants impliqués soient correctement pris en charge: Service EDA (Enfants en Difficulté d'Adaptation), psychologues, psychoéducatrices, TES, travailleur social, analysent la situation et

soumettent un plan d'action à l'école. Si les clauses du plan d'action ne sont pas respectées par l'auteur, un plan d'intervention est mis en place, selon la gravité de récurrence des faits.

• Le membre du public demande dans quels cas un enfant peut être renvoyé de l'école et qui sont les décideurs.

• La direction indique ne pas avoir l'autorité de renvoyer un élève. Une équipe multidisciplinaire regarde les besoins de cet enfant, en relation avec les besoins de tous les enfants. Le renvoi est possible si l'enfant ne répond pas aux solutions préconisées et proposées par le plan d'intervention. Si le contrat soumis à l'auteur n'est pas strictement respecté (ce contrat est revu chaque semaine), son maintien dans l'école, en accord avec le CSSMB, sera alors réévalué. C'est le CSSMB qui analyse alors la situation et sera décisionnaire.

- Le membre du public demande ce que va faire le CÉ avec l'actualisation du plan de lutte.

  • Le président du CÉ explique que l'école est responsable de l'évaluation du plan de lutte et de sa performance. Des recommandations seront soumises et discutées lors du prochain CÉ de juin. Le plan de lutte est révisé annuellement par le CÉ.

- Le membre du public se questionne sur le SEVI (le questionnaire gouvernemental destiné aux élèves de 4e année) et se demande s'il n'était pas possible qu'un tel questionnaire soit soumis à tous les niveaux, avec l'aide d'un TES pour faciliter la compréhension des plus jeunes. Il expose qu'il serait intéressant que les résultats soient représentatifs de toute l'école plutôt que juste des élèves de 4e année.

  • La direction explique que le questionnaire est conçu pour les 3e années et plus, mais que le choix a été fait de le soumettre aux 4e années seulement car certaines questions ne sont pas simples pour les 3e années. Les TES sont présents pour guider les questions car celles-ci sont parfois complexes. La direction comprend que le sentiment de sécurité a été ébranlé et réfléchit à la mise en place d'une pièce de théâtre ou autre médium, afin que les petits puissent s'exprimer sur la perception de leur sécurité et faire passer les messages.

- Le membre du public exprime que certains enfants sont stressés et ont peur. Il est important de pouvoir les rassurer et faire preuve d'empathie envers ces enfants. Il doit y avoir réparation auprès de ces enfants.

  • La direction informe que cet inconfort a été ressenti et a engagé une 3e TES afin d'accompagner et sécuriser les petits.

- Un autre membre du public remercie la direction pour le portrait plus clair et pour la transparence.
- Il dit constater une hausse du niveau de violence verbale et physique, non seulement à l'ESCO mais dans plusieurs écoles et milieux, et se demande ce que fait l'ESCO pour calmer le jeu dans ces actes potentiels de même que les liens faits avec le SDG. Le plan de lutte n'est pas parfait, la TES supplémentaire est-elle suffisante ?

- La direction explique qu'un budget a été demandé pour un 3e poste de TES à temps plein pour l'année 2022-2023.
- Une TES a rencontré chaque classe de 1re année les invitant à venir la rencontrer à tout moment. Des ateliers d'habiletés sociales doivent continuer, sous sa direction.

- Le plan de lutte sera révisé à la mi-mai (comme annoncé en début de réunion), et présenté/rappelé à toute l'équipe-école en septembre.
- Le SDG explique que les TES sont présents au service de garde donc la continuité est assurée entre l'école et le service de garde.

- Un autre membre du public remercie la direction actuelle pour leurs actions et implications.
- Il exprime une réserve quant à la position de l'ESCO qui projette que tout est sous contrôle alors qu'elle offrait une communication limitée et qu'elle n'a pas encore présenté de réponse à ses questions quant au plan d'action concret mis en place. Il soulève une interrogation quant au laxisme des interventions préventives, jugeant que la réaction de la direction antérieure envers cette situation complexe a mis les enfants dans des positions inconfortables. Il trouve inquiétant d'entendre que « les enfants ont reçu une interdiction de parler de ces faits », ce qui est totalement contraire à ce que l'on veut leurs transmettre. L'ESCO doit fournir des efforts pour rassurer parents.
  - La direction comprend les inquiétudes. Elle souhaite instaurer une meilleure communication avec les parents en donnant le plus de détails pertinents possibles tout en respectant les obligations de confidentialité. Il y aura suivi de ces procédures auprès de la future direction par la direction par intérim. Cet évènement est l'occasion d'apprendre et l'une des premières actions fortes sera de renforcer la prévention, c'est un engagement. La communication sera davantage soutenue avec les 1re et 2e années ainsi qu'auprès du 2e cycle: les élèves ont été invités à parler librement de l'évènement avec l'une des TES. Il y aura suivi de la part d'un autre TES quant au 2e cycle. La direction ajoute que les résultantes de la Covid ont un impact sur les habiletés sociales dans les écoles. L'ESCO doit en tenir compte et faire basculer vers les comportements attendus.
  - Le plan de lutte ressemble à un projet éducatif. Certains thèmes sont au programme et adaptés pour chaque niveau. En juin seront présentées les actions réalisées et celles à mener l'an prochain. Le travail en prévention est essentiel: enseigner le comportement attendu, le volet social et l'environnement sécuritaire.

- Un autre membre du public souligne le « vent de fraicheur » et la transparence de la direction actuelle. Il demande si un agent communautaire du SPVM s'est déplacé à l'école. Il souligne que la communication aux enfants était vraiment mauvaise et les informations erronées. Peut-on s'assurer dans le futur que les TES ou agents communautaires du SPVM pourront jouer un rôle dans ces communications auprès des enfants?
- La direction assure que deux agentes sociocommunautaires du SPVM sont venues conjointement, à la suite de l'évènement. Il est très difficile d'avoir des agents du SPVM.

Deux agents devaient faire une présentation sur l'intimidation auprès des élèves de 2e années, mais l'activité a été annulée au mois de février. La direction fera tout son possible pour réitérer ces interventions l'an prochain.

• Le membre du public fait remarquer que les faits problématiques se passent souvent aux récréations. Ne serait-il pas possible que des comités de parents puissent aider ou que les éducatrices du service de garde soient mieux formées pour éviter ces conflits, qui ont lieu souvent en dehors des heures de classe? La question n'est pas sur l'effectif, mais plus sur les formations.

• La direction informe qu'une formation « intervention 100% » a eu lieu il y a quelques années et qu'une proposition de formation pour l'ensemble des membres du personnel est souhaitée pour l'année 2022-2023.

- La responsable du SDG mentionne que l'équipe de surveillance est constituée de nombreux intervenants (TES + enseignants + TES du SDG, équipe « Jeunes leaders » (enfants de 2e cycle)). Il y aurait beaucoup de surveillance aux récréations, durant le diner et dans les corridors, pour éviter les situations d'intimidation. Les formations existent; la formation « intervention 100% » pourrait être offerte de nouveau.

- Un membre parent s'interroge si le bilan de la performance du plan de lutte contre l'intimidation sera dorénavant présenté annuellement au CÉ, ce qui n'était pas le cas dans le passé.
- Le président réitère que cette mention est dans le plan et devrait être respectée à chaque année.
- Le membre parent explique que les membres parents du CÉ et les marraines de classes ont eu de nombreuses correspondances de parents en quête d'informations et se demandait comment les aiguiller.
- La direction informe de les rediriger vers elle.
- Le président mentionne que la direction lui a transmis un guide de communication sous forme « d'arbre décisionnel », comme outil en interne et cette grille sera envoyée aux membres du CÉ.
- Un membre-enseignant mentionne qu'il existe un « ~~guide~~ protecteur de l'élève ».
- Un membre parent mentionne qu'il est difficile d'utiliser ce guide puisque, par manque de détails sur la situation en cours, on ne peut orienter vers le bon interlocuteur.
- Le membre parent apprécie le renforcement de la communication par la direction actuelle et demande quels en seront les détails.
- La direction assure que ce sera du cas par cas:
    - Dans une situation qui touche plusieurs classes, la direction communiquera de manière la plus fluide et transparente possible.
    - La communication auprès des parents impliqués sera renforcée et plus d'éléments seront transmis pour les sécuriser tout en respectant les obligations de confidentialité des personnes impliquées.
    - La famille de la victime sera rencontrée et il y aura plus d'ouverture sur le plan d'action de l'auteur des gestes d'intimidation ou de violence.
- Dans le cas présent,

- Une lettre pour l'ensemble des familles de l'école a été envoyée il y a quelques jours.
- Une lettre pour les parents des élèves de 1re année aurait pu être transmise, mais il est maintenant trop tard (presqu'un mois depuis l'évènement).

- Un membre-parent informe qu'il est toujours possible de faire une demande d'accès à l'information auprès du CSSMB. Ce dernier a environ 20 jours pour répondre à la demande.

Le président remercie tous les participants.

5. Lecture et adoption du procès-verbal du 16 mars 2022

Adoption du procès-verbal:

Des membres ont communiqué au préalable des coquilles à corriger. De plus, les éléments suivants ont été soulevés :

Point no. 10: Précision concernant la vaccination : parle-t-on de 77% des élèves ou de 77 élèves? La direction va vérifier les chiffres et confirmer les informations.
Point no. 15: Plutôt que de nommer les pays en guerre, remplacer par " Suite aux récents événements en Europe".

Avec les modifications souhaitées, l'adoption du procès-verbal du 16 mars 2022 est:

Proposée par : Mme Geneviève Gauthier
Appuyée par : Mme Leonie Lambert
Adoptée à l'unanimité.

6. Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain

- La direction informe d'une probable augmentation des coûts du matériel scolaire suite à l'augmentation du coût de la vie: cahier (Catch) et cahier de base en anglais, cahier de musique ajouté et ou modifié en 3e et 4e année, nouveaux cahiers avec quelques différences de prix en 1ère, 4e et classes d'accueil). Certains groupes intègrent l'agenda à la liste de coûts (le prix de l'agenda reste le même malgré la diminution de volume).

- Un membre-parent rappelle de simplifier et d'uniformiser autant que possible les communications des différentes classes pour faciliter la vie des familles avec plusieurs enfants à l'ESCO.
- La direction explique que des recherches ont été effectuées afin d'offrir une plateforme standardisée à l'ESCO mais les coûts très élevés obligent les enseignants à se tourner vers les sites gratuits (ex : ClassDojo, etc..)

7. Établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste de matériel d'usage personnel – pour l'an prochain

- La direction mentionne qu'il n'y a aucun changement à souligner par rapport aux documents envoyés à l'avance aux membres.
- Un membre-parent demande d'uniformiser les dénominations d'un même item pour chaque classe (ex: intercalaires vs index séparateurs) et d'ajouter les photos du matériel requis.
- Il est demandé si une grille sommaire jumelant tous les niveaux dans un même document (par colonne) sera disponible encore cette année pour aider les parents qui ont des enfants dans plusieurs niveaux.
- Il est aussi apprécié d'avoir tout ce dont l'enfant aura besoin annexé à la liste de matériel, ex.: panier, deux paires de souliers, etc.
- Un membre-parent demande s'il est possible de développer un partenariat avec un détaillant afin de faire préparer et livrer le matériel requis.
- La direction travaille sur une offre de distribution qui est en instance d'approbation.

Proposée par : Mme Emanuelle Afonso-Huot
Appuyée par : Mme Leonie Lambert
À l'unanimité.

8. Actualisation de la Politique alimentaire – approbation

- La direction mentionne qu'il n'y a aucun changement à souligner.

Proposée par : Mme Karine Barrette
Appuyée par : Mme Marie-Ève Meilleur Prud'homme
Approuvée à l'unanimité.

9. Actualisation du Code de vie – approbation

Le document doit être modifié, approuvé par le comité et re-soumis au prochain CÉ pour approbation.

10. Approbation de l'orientation générale quant à l'enrichissement des contenus indicatifs et à l'élaboration des programmes d'études locaux, et des modalités d'intégration des activités et contenus prescrits par le ministre.

- Aucune approbation n'est requise car aucune demande n'a été reçue ni soumise quant à ce type de programmes d'études.

- Un membre-parent demande s'il était possible d'offrir des classes enrichies en anglais.
- Un membre-enseignant explique des classes enrichies ne sont pas acceptées au primaire car les effectifs ne sont pas homogènes. Dans le passé, les groupes avancés contenaient 35-40 enfants par groupe vs 16 enfants dans les classes standards

11. Adoption ou actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'an prochain, et distribution d'un document aux parents et, le cas échéant, aux élèves

Point reporté au prochain CÉ.

- Un membre-parent demande combien d'actions (selon la gradation d'interventions-niveaux 1 à 3) sont répertoriées chaque année. Il serait intéressant d'avoir une idée quantitative afin de pouvoir comparer les interventions au fil des ans.
- La direction mentionne que pour une école de plus de 300 élèves, il est difficile de comptabiliser les interventions. Il sera demandé aux TES de fournir une approximation pour la prochaine rencontre du CÉ. Une méthode de quantification plus exhaustive sera étudiée.

12. Information : Nombres de places élèves 2022-2023 (mise à jour)

- La direction informe que le nombre d'élèves inscrits demeure inchangé: 591 élèves.
- 1 classe de première année s'ajoute et une classe de niveau préscolaire est retranchée.

13. Approbation des activités parascolaires (Organisation des services extra scolaires)

- Seuls les membres du CÉ participent à cette portion de la rencontre
- Un huis clos est décrété

- Conclusion: Dose de Bonheur est reconduit pour 1 an comme gestionnaire d'activités parascolaires.
- Vote: oui à l'unanimité: 10 votes en faveur, une absence.

La réunion ayant dépassé l'heure initialement prévue, un vote secret est tenu pour prolonger la réunion d'un premier 15 minutes.

Approuvé à l'unanimité par les membres CÉ.

14. Rapports et informations

14.1 Direction

1- Concerts à l'ESCO:

- Un grand merci à Mme Julia qui a organisé un magnifique spectacle présentant la chorale d'élèves de l'ESCO.
- Grâce à Mme Julia, l'ESCO a gagné l'un des concerts éducatifs offerts gratuitement par l'Orchestre Métropolitain. "*Le quintette à vent vous raconte*" aura lieu le vendredi 6 mai.

2- Semaine de reconnaissance du SDG du 9 au 13 mai.

- La direction souligne le travail exceptionnel du SDG.

3- Semaine de reconnaissance des bénévoles:

- Un sac personnalisé sera remis aux bénévoles, de la part du CSSMB.

4- Calendrier scolaire:

- Le 3 mai prochain, un nouveau calendrier scolaire sera disponible, suite à la confirmation des dates de la semaine de relâche 2023.
- Un membre-parent fait remarquer que le calendrier 2022-2023 présentement disponible sur le site du CSSMB apparaît comme « adopté », ce qui peut créer de la confusion pour les parents. Le CSSMB pourrait publier une mise en garde concernant la réflexion du changement de date.
- Le calendrier sera envoyé aux parents suite à cette décision.
- Le calendrier à 3 étapes a été approuvé.

5-Rénovations:

- La direction confirme la rénovation de quelques salles en cours à l'été 2022.

6- Covid:

- La direction informe qu'aucune classe n'a été fermée suite à la Covid depuis le dernier CÉ.
- En date du 11 avril, 25 élèves sur 612 étaient atteints et en confinement à la maison.

14.2 Enseignants

1-Un membre-enseignant mentionne la visite de la "Maison Amérindienne" (19 avril) et une expérience théâtrale (9 mai) sur roues "Tortues Berlues" (dans un autobus scolaire) sur le thème de la peur, pour les préscolaires.

2- Un membre-enseignant mentionne une activité en lien avec les dinosaures en première année. Ce membre-enseignant tient à souligner que toute l'équipe de première année a vraiment à coeur le bien-être des petits. Le président remercie les enseignants de 1ère année.

La première prolongation de 15 minutes étant écoulée et l'ordre du jour n'étant pas épuisé, le président invite les membres à voter pour une 2e et dernière prolongation de 15 minutes.

Approuvé à l'unanimité par les membres CÉ.

1. Service de garde

La responsable du service de garde informe les membres des points suivants :

- 12 mai: dernière journée pédagogique de l'année.
- Le SDG s'est renseigné sur les services d'autobus et les écarts de prix avec d'autres écoles. Le SDG continue ses recherches pour réduire les tarifs associés au transport dans les activités offertes.
- Travail sur la facturation et les remboursements des frais (enfants restés à la maison pour cause Covid).
- Coûts 2022-2023: venir.
- Travail en cours pour organiser une belle fête de fin d'année en juin.
- Spectacle de danse, le midi, avec les élèves de 3e année, en mai.
- Diverses formations pour l'équipe du SDG à l'agenda en juin (secourisme) et août (Pluri-Pluri).
- Calendrier des sorties 2022-2023 : venir.
- Un membre-parent demande s'il est possible de reconduire la haie d'honneur de fin d'année. Suivi à venir.
- Mme Fiona et Mme Annick ont organisé un tournoi amical de basketball enseignants vs élèves de 4e année.

14.4 Comité de parents du CSSMB

- Aucun point à l'agenda.
- La prochaine réunion aura lieu le jeudi 28 avril 2022.

14.5 Fondation Saint-Clément

- Rappel aux enseignants de transmettre leurs factures à Fondation Saint-Clément avant la fin de l'exercice scolaire 2021-2022.
- Il est annoncé que le budget de classe par professeur ou spécialiste (au prorata des jours de présence) est augmenté à 500$ (vs 250$). Ce budget doit être dépensé avant le 30 mai 2022.
- Un membre-parent demande que le budget de classe demeure à 500$ et de valider ce montant au prochain CÉ en juin.
- La responsable de la Fondation explique que la fondation tente de préparer le budget 2022-2023 aussitôt que possible mais ne garantit pas que cela pourra se faire en juin.

- La campagne de vêtements 2022 est en préparation. En partenariat avec Moni Outlet, la vente aura lieu du 1er juin au 1er juillet 2022, pour livraison/récupérer fin août avant la rentrée scolaire.

14.6 OPP

- Le salon du livre a eu lieu et est toujours apprécié par les élèves.
- La décoration de l'école sera assurée par les élèves plutôt que les parents.
- Redistribution du budget non-utilisé pour le mois de la nutrition : la direction est en réflexion: fête de fin d'année, "food trucks", financer une collation pour tous les élèves. À venir.
- Un membre-parent fait remarquer que la dégustation de fruits exotiques (en 3e année) a été très populaire et a ajouté de la variété alimentaire dans les familles.

15. Levée de la séance

- La séance est levée puisque qu'il est 21h.
- Les autres sujets non couverts seront traités lors du prochain CÉ.
- Le président remercie tous les participants et les invités.
- Un merci spécial à Mme Béland et Mme Fortin.

Proposée par : Mme Marie-Ève Meilleur Prud'homme
Appuyée par : Mme Leonie Lambert
Adoptée à l'unanimité.

Prochaine rencontre : le mercredi 1 juin 2022 à 18h15 en présentiel.

ÉSCO ÉCOLE SAINT-CLÉMENT OUEST